

RSP ou Retour Noémie

Le « **retour NOEMIE** », appelée également « **RSP** » pour « Rejet Signalement Paiement », vous permet d'accéder au résultat du traitement de vos factures par les caisses d'Assurance Maladie

Le RSP indique notamment si la facture est **payée** ou **rejetée** et précise les informations sur la date de paiement ainsi que sur le virement

Dans la page du Suivi du Tiers Payant, si l'état d'une FSE est RSP, cela signifie qu'aucun retour RSP n'a été émis par l'organisme. Vous devrez alors vérifier que le règlement a bien été effectué sur AmeliePro. Si oui cliquez sur la FSE dans le Suivi du Tiers-Payant puis sur Forcer à l'état payé puis saisissez le règlement dans la facture correspondante.

Revision #4

Created 7 November 2024 12:46:31 by Antoine

Updated 22 January 2026 14:20:27 by Landry